



LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SECTEUR CACAOYER

Perspectives et approches

Juin 2024

Les messages clés:

Le travail des enfants reste un problème urgent dans le monde entier et constitue également un problème majeur dans la chaîne d'approvisionnement du cacao. Le problème du travail des enfants dans le secteur du cacao est dû à la pauvreté multidimensionnelle des cultivateurs de cacao. Une approche holistique est donc nécessaire pour s'attaquer aux problèmes systémiques qui sont à l'origine de la pauvreté en premier lieu. Cela implique que tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du cacao et d'autres parties prenantes prennent des mesures appropriées et collaborent à cet effet.

De nouvelles législations, tant au niveau national qu'europpéen, introduiront de nouvelles obligations de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme pour les entreprises tout au long de la chaîne d'approvisionnement du cacao. Grâce aux partenariats public-privé (PPP), les entreprises peuvent aider les gouvernements des pays produc-

teurs de cacao à améliorer les services publics et les systèmes de protection sociale. Les PPP peuvent également accroître la portée et l'efficacité des systèmes de surveillance et de réparation du travail des enfants (CLMRS) et des approches de développement communautaire, qui sont essentielles pour identifier et éliminer les cas de travail des enfants. Une coordination efficace et la prévention des redondances sont essentielles dans ces domaines.

Tous les membres de la Plate-forme suisse du cacao durable (SWISSCO) actifs dans des pays producteurs de cacao où le travail des enfants est très répandu se sont engagés à lutter contre le travail des enfants et à améliorer les perspectives des jeunes d'ici 2025, comme décrit dans la Feuille de route 2030. Avec les règlements récemment introduits dans l'UE et en Suisse, la Plate-forme du cacao s'engage à soutenir ses membres dans la mise en œuvre de plans globaux pour résoudre les problèmes liés au travail des enfants dans les pays producteurs de cacao.

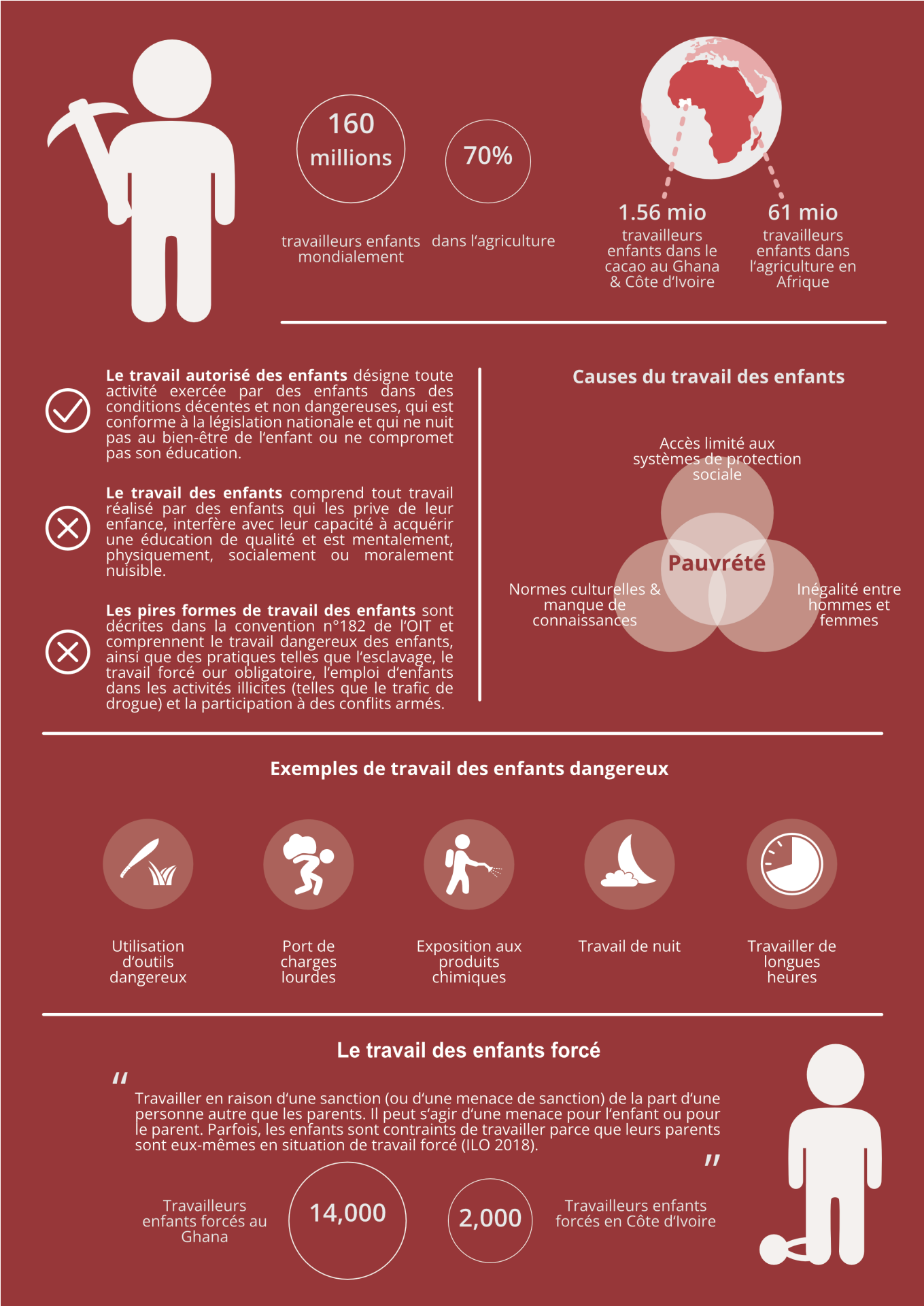
Le travail des enfants est reconnu comme la forme prédominante et la plus grave de violation des droits humains dans la chaîne d'approvisionnement du cacao. Les enfants, en tant que titulaires de droits, doivent faire l'objet d'une attention particulière et sont souvent touchés différemment et plus gravement par les préjudices quotidiens, qui peuvent avoir des conséquences à vie sur leur santé, leur éducation et/ou leur développement. Malgré les efforts

considérables déployés par les gouvernements, les communautés productrices de cacao et les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement du cacao, les progrès précédemment signalés ont régressé, en partie à cause de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les économies et la scolarisation.¹

Comme indiqué dans la Feuille de route 2030, tous les membres de la Plate-forme suisse du cacao du-

1 International Labour Organisation & UNICEF, 2021: Child Labour - [Global Estimates 2020, Trends and The Road Forward](#). International Labour Office and United Nations Children's Fund Child Labour.

Figure 1: Faits & chiffres sur le travail des enfants



nable (SWISSCO) actifs dans les pays producteurs de cacao où le travail des enfants est fréquent se sont engagés à contribuer à la lutte contre le travail des enfants et à l'amélioration des perspectives des jeunes d'ici 2025.

Notamment au vu de [l'Ordonnance suisse sur le devoir de diligence et la transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflits et de travail des enfants](#) (ODiTr, 2022) et du [règlement européen sur le travail forcé](#) et de la [directive sur le devoir de diligence des entreprises en matière de droits humains](#) (EU CSDDD) récemment adoptées, la Plateforme cacao s'attache à soutenir ses membres dans l'adoption de mesures globales pour relever les défis liés à la main-d'œuvre dans les pays producteurs de cacao.

Si de multiples facteurs contribuent au travail des enfants, la pauvreté multidimensionnelle des familles de cacaoculteurs a été identifiée comme la principale cause du travail des enfants. Il s'agit notamment de facteurs liés aux revenus ainsi qu'à l'accès à la protection sociale et à d'autres services sociaux tels que l'éducation, les soins de santé et les filets de sécurité. En plus, l'inégalité persistante entre les sexes et les normes culturelles enracinées contribuent à la prévalence du travail des enfants.

Le travail des enfants : Le cadre réglementaire

Tous les travaux effectués par des enfants ne sont pas considérés comme du travail des enfants. Les travaux légers et non dangereux que les enfants ayant dépassé l'âge minimum d'admission à l'emploi² effectuent pendant une période limitée et sans interférer avec leur scolarité sont internationalement acceptés.³ Ce type de travail peut même aider les enfants à acquérir des compétences utiles et à contribuer au bien-être de leur famille. Toutefois, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (article 32) reconnaît le droit de chaque enfant à « être protégé contre l'exploitation économique et à n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation » ou de nuire à sa santé ou à son « développement physique,

mental, spirituel, moral ou social ». ⁴

Si la communauté internationale s'est accordée sur des définitions communes du travail des enfants dans les conventions 138 (âge minimum) et 182 (pires formes de travail des enfants) de l'OIT, il est important de garder à l'esprit que les législations nationales⁵ déterminent les conditions-cadres effectives dans chaque pays et sont juridiquement contraignantes. Ces cadres stipulent des paramètres importants tels que les heures de travail maximales autorisées pour les différents groupes d'âge et les tâches considérées comme dangereuses.

En 2001, des représentants de l'industrie du cacao et du chocolat du monde entier ont signé un accord volontaire, connu sous le nom de protocole Harkin-Engel, qui visait à éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2005. Initialement introduit par Eliot Engel, membre du Congrès américain, sous la forme d'un amendement législatif à un projet de loi sur l'agriculture visant à financer le développement d'un label « sans esclavage des enfants », cet accord volontaire n'a pas atteint son objectif de réduire le travail des enfants de 70 % d'ici à (2020), malgré plusieurs reports d'échéance, une réduction des pays producteurs de cacao ciblés et un cadre d'action (2010) visant à améliorer la mise en œuvre de l'accord.

L'éradication du travail des enfants et du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains a également été abordée dans le Programme 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable, initié en 2015 et inclus dans la cible 8.7 des ODD. [L'Alliance 8.7](#), un partenariat mondial multipartite, soutient les gouvernements nationaux dans la réalisation de cet objectif en fournissant une plateforme pour partager des informations, des leçons apprises et démontrer les progrès accomplis. Malgré ces efforts internationaux, combinés à des réglementations et des plans d'action nationaux dans les pays producteurs de cacao, des défis persistent pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants.

En Suisse, [l'ordonnance sur le devoir de diligence et de transparence relatif aux minerais et métaux provenant de zones de conflit et au travail des enfants](#) introduit de nouvelles obligations pour les entre-

2 Selon la convention internationale du travail 138, l'âge minimum est fixé par la législation de chaque pays, mais il ne peut être inférieur à l'âge de la scolarité obligatoire et ne peut en aucun cas être inférieur à 15 ans.

3 ILO, 1973: C138 - Minimum Age Convention, 1973 (No. 138).

4 United Nations (UN), Convention on the Rights of the Child, 1989

5 Vous trouverez [ici](#) l'analyse comparative de l'ICI sur les ordonnances relatives au travail des enfants (y compris une liste des activités dangereuses) au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Ghana.

prises suisses, notamment des obligations de diligence raisonnable en matière de droits humains et des obligations d'information spécifiquement liées au travail des enfants. Alors que la législation suisse exempte les petites et moyennes entreprises (PME) en dessous d'un certain seuil des obligations de diligence raisonnable, on s'attend à ce que le secteur du cacao relève des secteurs à risque pour le travail des enfants, ce qui annule toute exemption basée sur la taille de l'entreprise.

Au niveau de l'UE, le [règlement de l'UE sur le travail forcé](#) et la directive de [l'UE sur le devoir de diligence des entreprises en matière de droits humains](#) ont été approuvés au printemps 2024. En vertu du règlement sur le travail forcé, tous les produits fabriqués en recourant au travail forcé ou au travail des enfants seront interdits d'exportation vers l'UE ou de mise à disposition sur le marché de l'UE. Parallèlement, la directive donne mandat aux entreprises dépassant un certain seuil de taille de mener une diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement.

Étant donné que cette législation est relativement récente et qu'elle en est encore aux premiers stades de sa mise en œuvre, on sait encore peu de choses sur les conséquences possibles de son non-respect. On

peut toutefois s'attendre à ce que les entreprises qui ne se conforment pas à la législation fassent l'objet de conséquences juridiques telles que des interdictions de marché et des sanctions.

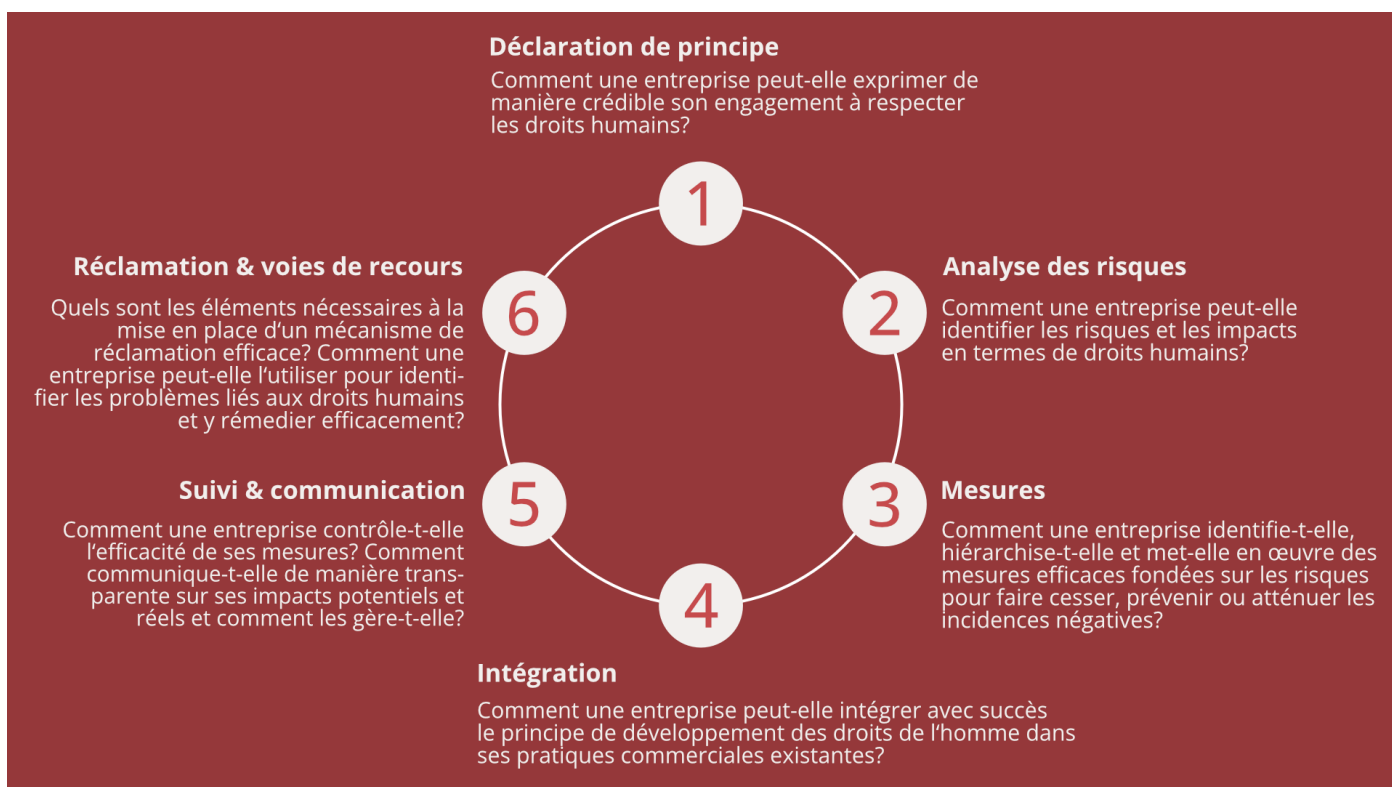
Diligence raisonnable en matière de droits humains (DDH) - Sources et points de départ pour les entreprises

Toute entreprise qui s'engage à lutter contre les risques liés aux droits humains, tels que le travail des enfants, dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement, doit faire preuve d'une diligence raisonnable en matière de droits humains, de manière continue et en fonction des risques.

La diligence raisonnable en matière de droits humains (DDH) est un système de gestion qui permet aux entreprises d'évaluer et de gérer de manière proactive les risques et les impacts réels et potentiels en matière de droits humains tout au long de leur chaîne d'approvisionnement et de prendre les mesures appropriées pour y remédier.

Si la DDH prend en considération de nombreux aspects différents des droits humains, le travail des enfants est une préoccupation majeure, sinon la principale, en matière de droits humains dans la

Figure 2: Éléments clés de la DDH



Source : adapté de focusright

chaîne d'approvisionnement de la plupart des entreprises du secteur du cacao.

Le cadre législatif de la diligence raisonnable obligatoire en matière de droits humains évoluant rapidement, les entreprises doivent suivre ces développements de près. La carte du monde « [Développements réglementaires](#) » du cabinet de conseil suisse focusright et [le portail sur la diligence raisonnable obligatoire en matière de droits humains](#) du Business & Human Rights Resource Centre peuvent aider les entreprises à se tenir au courant des derniers développements réglementaires.

Ces réglementations s'alignent généralement sur les normes internationales en matière de diligence raisonnable, telles que les [principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains](#) et [les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales](#). Ces principes directeurs définissent six éléments clés de tout processus de DDH.

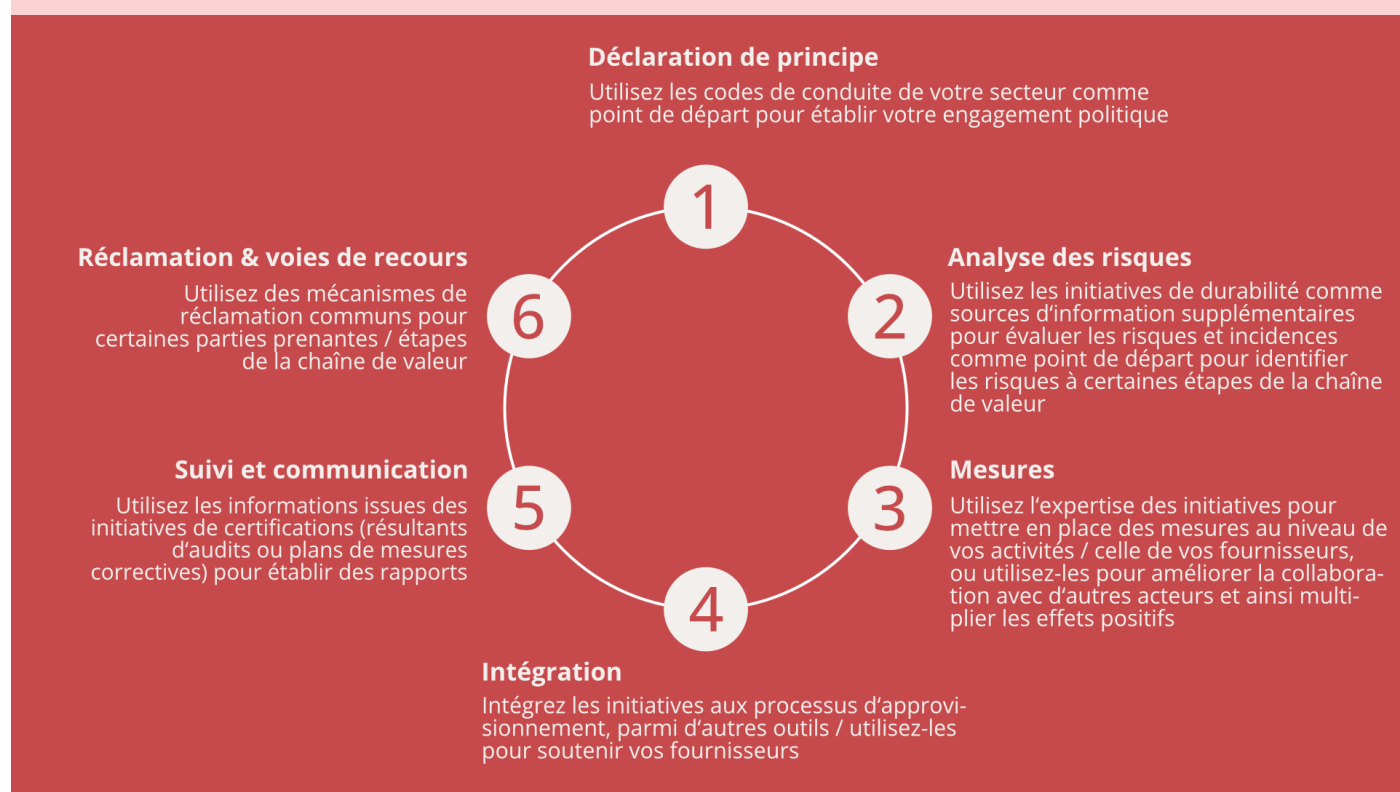
L'engagement public d'une entreprise à respecter les droits humains internationalement reconnus dans sa chaîne d'approvisionnement constitue une première étape importante dans la mise en œuvre de la DDH. Il est essentiel que cet engagement soit approuvé au plus haut niveau possible au sein d'une entreprise donnée et qu'il soit intégré et mis en œuvre dans l'ensemble de l'entreprise, de ses valeurs et de sa culture d'entreprise

Au stade de l'identification des risques, une première étape importante pour les entreprises consiste à consulter des données secondaires, telles que les rapports nationaux fournis par l'OIT ou [le ministère américain du travail](#). L'outil [CSR Risk Check](#) du Secrétariat d'État suisse à l'économie (SECO) peut aider les entreprises à évaluer les risques pour les pays et les produits liés à leur chaîne d'approvisionnement. Cette étape est particulièrement importante pour les entreprises qui s'approvisionnent en cacao dans divers pays présentant des risques différents de travail des enfants, afin de les aider à hiérarchiser et à concen-

Le rôle de la certification et des normes dans le respect de la diligence raisonnable

Les certifications et le respect des normes peuvent aider les entreprises à s'acquitter de leurs obligations de diligence raisonnable, mais elles ne remplacent pas le devoir de diligence des entreprises tel qu'il est stipulé par la loi. La figure 3 ci-dessous montre comment les programmes de développement durable peuvent contribuer au processus de diligence raisonnable à chacune de ses étapes clés.

Figure 3: Exemples de contributions des certifications et des systèmes au DDH



Source : Adapté de focusright.

trer leurs efforts et leurs ressources là où c'est le plus urgent, avant de s'attaquer aux domaines présentant des risques moindres.

Après cette évaluation initiale, les entreprises doivent identifier les enfants (qui risquent) d'être soumis au travail des enfants dans les zones de culture du cacao concernées. Dans ce cas, la collaboration avec un système de suivi du travail des enfants et de remédiation (CLMRS, voir figures 5 et 6), ou la mise en place d'un tel système par l'intermédiaire d'un facilitateur communautaire, peut permettre d'obtenir une évaluation locale actualisée. Une évaluation des coûts connexes, des ressources et des capacités locales, ainsi que de l'expérience, est importante pour les entreprises qui envisagent de mettre en place un CLMRS. Il peut être intéressant de charger une organisation spécialisée de mettre en place un CLMRS dans un premier temps, avant de passer à un modèle interne, au fur et à mesure que les capacités se développent.

Avant de mettre en œuvre des mesures, il est essentiel que les entreprises comprennent parfaitement leur chaîne d'approvisionnement et les acteurs impliqués à tous les stades. Cela permet d'évaluer les mesures et programmes spécifiques déjà en place ainsi que leur efficacité, d'identifier les liens et synergies potentiels (avec d'autres entreprises, des organisations de la société civile ou des autorités locales), et peut même contribuer à économiser des ressources locales limitées lors de la phase initiale d'évaluation des risques.

Plusieurs organisations ont élaboré des guides pratiques très utiles pour la mise en œuvre du DRH, dont certains se concentrent spécifiquement sur le secteur cacaoyer.

L'OCDE et l'ICI ont élaboré conjointement un [Business Handbook on Due Diligence in the Cocoa Sector](#), qui peut être considéré comme un manuel pratique destiné aux entreprises pour les aider à identifier, prévenir et traiter les risques liés aux droits humains dans le secteur du cacao, en mettant l'accent sur les risques liés au travail des enfants et au travail forcé. .

Au nom du SECO et du Département fédéral des affaires étrangères DFAE, focusright a publié [un guide pratique](#) qui aide les PME et les grandes entreprises à élaborer et à mettre en œuvre des processus pragmatiques et efficaces de diligence raisonnable en matière de droits humains, conformément aux principes directeurs de l'ONU et aux lignes directrices de l'OCDE.

La [plateforme sur le travail des enfants \(CLP\)](#) de l'Organisation internationale du travail (OIT) est une

initiative menée par les entreprises qui les aide à éradiquer le travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement en proposant un partage des connaissances, des outils pratiques, des formations et en encourageant la collaboration entre les différentes parties prenantes. En participant à cette initiative, les entreprises peuvent améliorer leur réputation, atténuer les risques, garantir le respect des normes internationales du travail et contribuer à des chaînes d'approvisionnement durables et éthiques.

Approches de prévention et de lutte contre le travail des enfants

Pour prévenir et combattre efficacement le travail des enfants, il faut adopter une approche globale qui prenne en compte les causes profondes et les conséquences, en impliquant à la fois le secteur privé et le secteur public. Les entreprises ont la responsabilité d'utiliser leur influence et leur impact tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour provoquer des changements et pour collaborer et s'engager avec les gouvernements.

Les mécanismes de la chaîne d'approvisionnement et du développement des ressources humaines doivent être considérés comme des éléments à part entière d'un éventail plus large d'interventions englobant les cadres communautaires et nationaux. Une telle approche systémique présente l'avantage supplémentaire d'atteindre de multiples objectifs en matière de droits et de bien-être pour tous les enfants au-delà de l'élimination du travail des enfants, y compris leurs droits à la sécurité sociale, à la santé, à l'éducation et à un niveau de vie adéquat.

Grâce à des approches collaboratives, les parties prenantes peuvent s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants en améliorant la résilience des agriculteurs par la diversification des revenus, en améliorant l'accès à une éducation et à des soins de santé de qualité, en sensibilisant aux droits des enfants, en surveillant les situations de travail des enfants et en favorisant des environnements politiques qui tiennent compte des besoins des enfants et respectent les droits humains.

Le rôle des programmes de protection sociale

Les systèmes de protection sociale jouent un rôle important dans l'élimination du travail des enfants en réduisant les risques de pauvreté et de vulnérabilité des familles, en soutenant les moyens de subsistance et la scolarisation. Les politiques et programmes de protection sociale doivent être soigneusement conçus et mis en œuvre, en tenant

compte de facteurs tels que la législation et la capacité d'application, les normes sociales, les marchés locaux et les infrastructures, ainsi que l'accès à l'école et sa qualité.⁶

Cependant, si la protection sociale peut être un outil puissant pour lutter contre le travail des enfants, sa capacité à réduire le travail des enfants n'est pas garantie. Les prestations en espèces, par exemple, peuvent réduire la demande de travail des enfants, mais peuvent aussi conduire à des investissements (par exemple, une augmentation de la production) qui, au moins à court terme, augmentent la demande de travail des enfants. Les activités économiques des ménages peuvent inciter les enfants à effectuer des travaux dangereux, surtout s'ils n'ont pas accès à des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre. Les caractéristiques des programmes de protection sociale, comme le montant et la durée des versements, influent sur leur impact sur le travail des enfants.

Systèmes de suivi et d'élimination du travail des enfants (CLMRS) et développement communautaire global

Deux approches existent pour évaluer et traiter le travail des enfants dans le secteur cacaoyer : Les systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (CLMRS) et les approches de développement communautaire global.

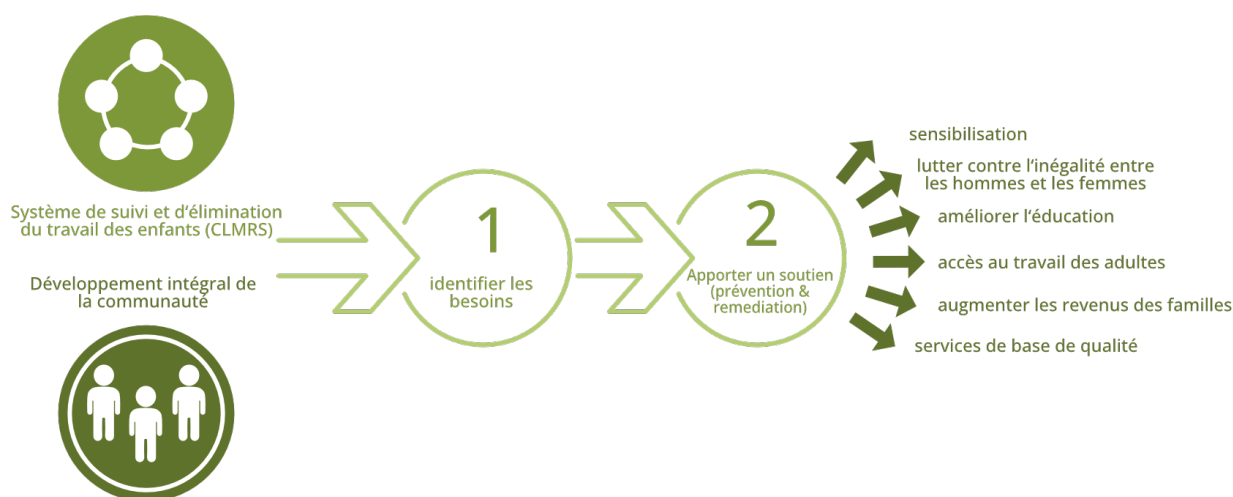
Systèmes de suivi et d'élimination du travail des enfants (CLMRS)

Le CLMRS est une approche efficace développée par l'OIT qui vise à identifier les enfants qui travaillent, à leur apporter un soutien correctif et à assurer un suivi des enfants pour contrôler leurs progrès (voir figure 5). Elle est aujourd'hui mise en œuvre par toutes les grandes entreprises de chocolat et de cacao afin de remplir leurs obligations en matière de droits de l'homme. Il est important que les entreprises qui cherchent à mettre en œuvre une approche CLMRS dans le cadre de leur démarche de diligence raisonnable collaborent étroitement avec les autorités locales afin d'éviter la duplication des efforts.

Les quatre étapes clés d'un CLMRS, récemment identifiées dans une analyse comparative, sont étroitement alignées sur les étapes clés du DDH (voir figure 2) telles qu'elles sont stipulées dans les normes internationales et reflétées dans la législation suisse et européenne.

Soulignant l'importance de l'autonomisation des femmes dans les zones de culture du cacao, une étude a révélé que les agents féminins du CLMRS⁷ réussissaient mieux à identifier les cas de travail des enfants. Pourtant, les femmes sont encore largement sous-représentées parmi les agents du CLMRS.⁸

Figure 4: Approches courantes de la lutte contre le travail des enfants

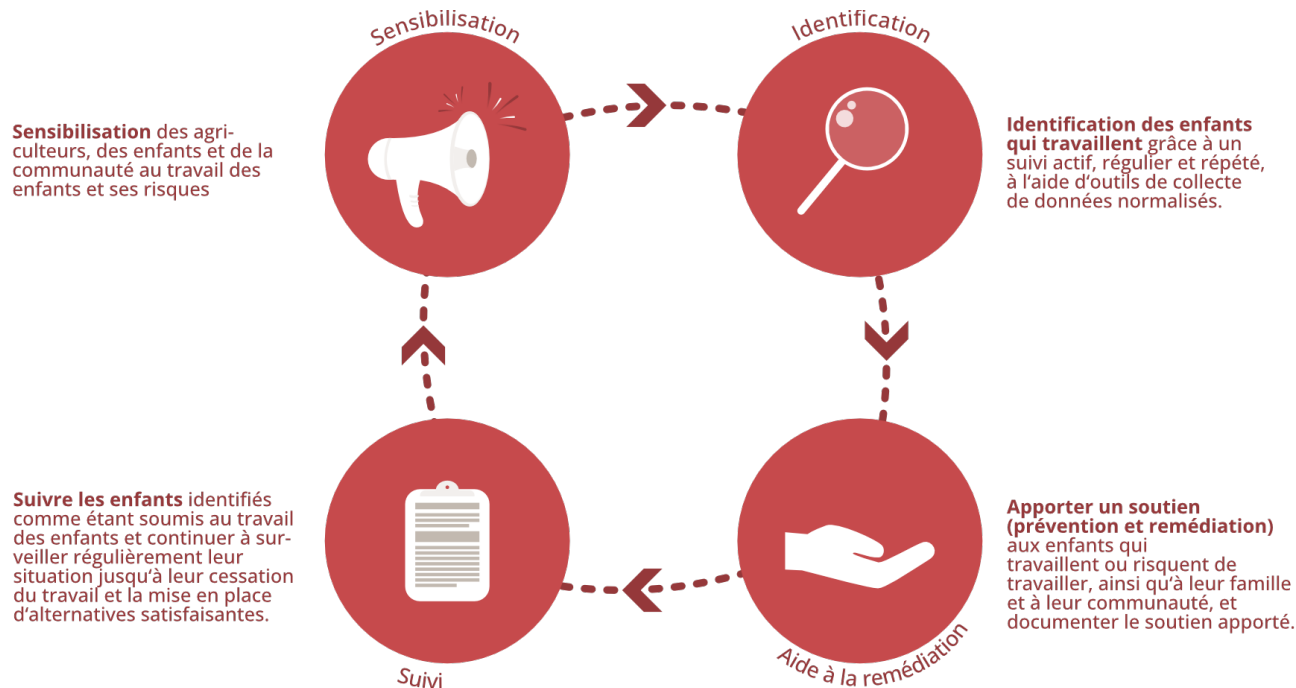


6 ILO & UNICEF, 2022: [The role of social protection in the elimination of child labour. Evidence review and policy implications](#). International Labour Organization and UNICEF Office of Research – Innocenti.

7 Les agents du CLMRS (également appelés facilitateurs communautaires ou agents de terrain) sont le premier point de contact pour les ménages producteurs de cacao qui entrent en contact avec le système de surveillance et de réparation du travail des enfants, et ils sont la clé du succès du système. Source: [Spotlight on Child Labour Monitoring and Remediation System \(CLMRS\) agents](#)

8 ICI, 2021: [Effectiveness review of Child Labour Monitoring and Remediation Systems in West African cocoa sector](#). International Cocoa Initiative.

Figure 5: Système de suivi et de remédiation du travail des enfants (CLMRS)



D'autres résultats montrent qu'une part accrue de femmes dans le rôle des agents du CLMRS semble avoir de multiples avantages, à la fois en termes de compétences que les femmes apportent au travail et en termes d'effets de transformation du genre dans les communautés cacaoyères. Pour plus d'informations sur le CLMRS, cliquez [ici](#).

Les approches de développement communautaire

Une autre approche courante est l'approche dite de développement communautaire. Suivant un modèle participatif, les approches de développement communautaire rassemblent les communautés et leur permettent de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre d'un développement centré sur l'enfant. Elles peuvent être mises en œuvre indépendamment ou conjointement avec une CLMRS.

En commençant par une évaluation des besoins, les membres de la communauté travaillent ensemble à l'élaboration d'un plan d'action communautaire visant à améliorer la situation dans leur communauté, afin de créer un environnement plus protecteur pour les enfants. Le comité communautaire de protection de l'enfance est un élément important de l'environnement protecteur et joue un rôle central dans la communication efficace entre les communautés et les autorités locales.

Modèle de prédiction du travail des enfants

Prédire le risque de travail des enfants grâce à des modèles fondés sur des données peut aider à cibler les interventions de manière plus efficace. Ils peuvent guider la priorisation des ménages à haut risque pour le suivi du travail des enfants et informer la distribution du soutien préventif.

Toutefois, la fiabilité de ces modèles dépend de la précision et de l'actualité des données sur les ménages agricoles ciblés. La formation et le soutien des producteurs et des fournisseurs sont nécessaires pour collecter et gérer des données précises et actualisées sur les familles d'agriculteurs.

Les mesures de prévention et de réparation du travail des enfants

Les deux approches décrites ci-dessus - la CLMRS et le développement communautaire - peuvent être utilisées pour apporter différentes formes de soutien afin de prévenir et de remédier aux cas de travail des enfants et de s'attaquer aux causes profondes.



Promotion et mise en œuvre d'activités visant à accroître et à diversifier les revenus des cultivateurs de cacao. La pauvreté, qui résulte souvent de prix à la sortie de l'exploitation trop bas pour assurer un revenu subsistance, est une priorité dans la lutte contre le travail des enfants. L'augmentation de la charge de travail des adultes par le biais d'activités génératrices de revenus peut involontairement accroître le travail des enfants. Toutefois, différentes stratégies, telles que l'établissement de partenariats sûrs et à long terme avec les cultivateurs ou la mise en œuvre d'autres formes de pratiques d'approvisionnement durables, peuvent constituer des mesures efficaces pour les entreprises (pour en savoir plus à ce sujet, cliquez [ici](#)).



Garantir une éducation de qualité accessible et abordable est essentiel pour lutter contre le travail des enfants. Les interventions en milieu scolaire, associées à la mobilisation des communautés, se sont avérées efficaces. Des initiatives telles que la formation des enseignants, la construction d'écoles et les programmes d'alimentation peuvent améliorer les taux de fréquentation scolaire. Cependant, la complexité ne se limite pas à l'accès aux écoles; des questions telles que la qualité de l'enseignement et les contraintes financières entravent la fréquentation scolaire. Même parmi les enfants scolarisés, le travail des enfants reste répandu, ce qui suggère la nécessité d'interventions ciblées sur les dynamiques locales et les besoins des familles.⁹



La promotion de l'égalité entre les sexes passe par l'autonomisation des femmes grâce à l'éducation et aux opportunités économiques. Nous pouvons également parvenir à une plus grande égalité en promouvant les femmes à des postes de direction, tout en sensibilisant les hommes à l'égalité entre les hommes et les femmes et à ses nombreux avantages. Les approches transformatrices de genre remettent en question des inégalités profondément enracinées et peuvent contribuer à protéger les filles et les garçons de l'exploitation par le travail, tout en s'attaquant à la pauvreté, l'une des causes profondes du travail des enfants, et en cherchant à y remédier.



Soutenir les initiatives de développement des compétences des adolescents qui aident les jeunes ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire à acquérir les compétences essentielles pour un travail et un revenu décents et à faire progresser leurs perspectives de vie et leurs droits humains. Ces programmes peuvent fournir une formation professionnelle et des connaissances pratiques, facilitant ainsi une transition réussie vers le monde du travail. Cela ne profite pas seulement aux adolescents, mais favorise également la croissance économique et le développement de la communauté.

9 NORC Report, 2020: [Assessing Progress in Reducing Child Labor in Cocoa Production in Cocoa Growing Areas of Côte d'Ivoire and Ghana](#)



Équiper et former des groupes de services communautaires (GSC) : De nombreux ménages ont des difficultés à trouver une main-d'œuvre adulte abordable pour travailler sur l'exploitation. Les groupes de services communautaires peuvent offrir des services tels que la taille, la pollinisation ou le désherbage à un prix abordable, ce qui constitue une alternative à l'utilisation d'enfants pour ces tâches.



Des investissements dans l'infrastructure pour améliorer les conditions de vie et favoriser un environnement propice au bien-être des enfants. En allégeant les charges telles que la collecte de l'eau, l'accès à l'éducation peut être facilité. Des projets tels que la construction de routes améliorent la connectivité et réduisent le temps de déplacement vers les écoles. Des installations sanitaires adéquates, particulièrement bénéfiques pour les filles, réduisent les obstacles et améliorent la sécurité, ce qui encourage la fréquentation de l'école.



Faciliter l'enregistrement des naissances peut contribuer à établir un registre officiel de l'existence d'un enfant, ce qui est essentiel pour accéder à l'éducation et aux services sociaux, réduisant en fin de compte la vulnérabilité au travail des enfants.

Vers l'éradication du travail des enfants : La voie à suivre

Le travail des enfants, souvent enraciné dans la pauvreté multidimensionnelle des familles de cacaoculteurs, nécessite une approche à multiples facettes. Les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et les autres parties prenantes, y compris les gouvernements et la société civile, doivent comprendre les liens entre les approches visant à lutter contre le travail des enfants et assumer leurs propres responsabilités et obligations.

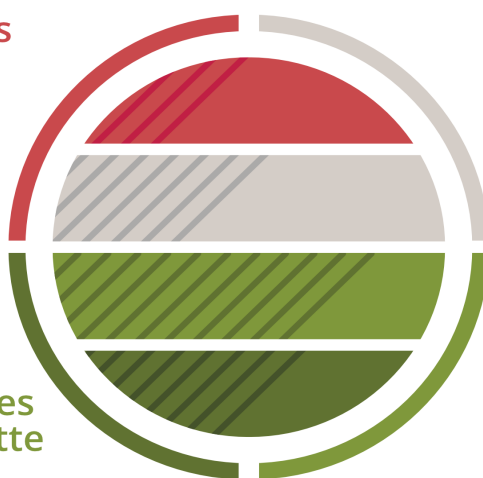
Figure 6: Une approche holistique de la lutte contre le travail des enfants

Renforcer les systèmes de protection sociale

Promouvoir le développement économique

Améliorer les approches de prévention et de lutte contre le travail des enfants

Améliorer la coordination entre les acteurs



Remarque : la zone ombrée indique le degré de responsabilité des entreprises en matière de lutte contre le travail des enfants dans leur chaîne d'approvisionnement.

Accroître la couverture et l'efficacité des approches de prévention et de lutte contre le travail des enfants: Pour prévenir et traiter le travail des enfants, la mise en œuvre de systèmes de suivi et de remédiation du travail des enfants (CLMRS) ou d'approches de développement communautaire améliore la transparence, la disponibilité des données et favorise un environnement protecteur des droits de l'enfant. Cependant, seule une fraction des ménages et des communautés ayant des enfants qui travaillent ou sont exposés au risque de travail des enfants est couverte par ces systèmes. Il est essentiel d'améliorer la compatibilité et la coopération entre les systèmes de suivi public-privé et les mesures de prévention/remédiation pour renforcer leur efficacité.

Améliorer les services publics et les systèmes de protection sociale: Malgré l'amélioration de la couverture de la protection sociale, des lacunes de financement persistent, ce qui nécessite des investissements soutenus et des services complets et adaptés aux enfants dans les pays producteurs de cacao. Il s'agit notamment d'interventions telles que les transferts d'argent, l'aide aux soins de santé et l'accès à l'éducation par le biais de bourses et de programmes d'alimentation scolaire. Il est essentiel de s'attaquer aux déficits des dépenses sociales des gouvernements nationaux, l'aide publique au développement et le renforcement de la gestion des finances publiques étant essentiels pour accroître l'efficacité et la transparence de ressources limitées.

Promouvoir le développement économique: La pauvreté multidimensionnelle étant au cœur du problème du travail des enfants dans le secteur du cacao, la promotion du développement économique local dans les communautés agricoles devrait être une priorité pour tous les acteurs concernés. Que ce soit par des mesures directes prises par les entreprises pour s'attaquer aux facteurs contribuant à la pauvreté dans leur chaîne d'approvisionnement ou par l'exploitation de partenariats public-privé (PPP) qui soutiennent le développement économique, toutes les parties prenantes concernées ont une responsabilité partagée pour sortir les familles de cultivateurs de cacao de la pauvreté.

Améliorer la coordination entre les parties prenantes: Toute activité et tout engagement doivent être bien coordonnés afin d'éviter le gaspillage de ressources déjà limitées et la duplication des efforts. Une répartition claire des rôles et la facilitation de l'échange d'informations peuvent créer des synergies et maximiser l'impact. Dans cette optique, les approches paysagères sont prometteuses pour renforcer la collaboration entre les secteurs, empêcher le travail des enfants de se déplacer vers d'autres industries comme l'extraction de l'or, tout en garantissant une utilisation efficace des ressources. Toutefois, les projets de paysage en cours doivent mûrir avant d'évaluer leur impact sur la protection des enfants, et il convient de clarifier leur rôle dans la mise en œuvre des exigences du DDH pour les entreprises.